

Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2019/2615(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur la situation au Nicaragua		
Sujet 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde		
Zone géographique Nicaragua		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Événements clés			
13/03/2019	Débat en plénière		
14/03/2019	Résultat du vote au parlement		
14/03/2019	Décision du Parlement	T8-0219/2019	Résumé
14/03/2019	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2019/2615(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B8-0165/2019	13/03/2019	EP	
Proposition de résolution		B8-0166/2019	13/03/2019	EP	
Proposition de résolution		B8-0167/2019	13/03/2019	EP	
Proposition de résolution		B8-0168/2019	13/03/2019	EP	
Proposition de résolution		B8-0169/2019	13/03/2019	EP	
Proposition de résolution		B8-0170/2019	13/03/2019	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B8-0165/2019	13/03/2019		

Résolution sur la situation au Nicaragua

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation au Nicaragua.

La résolution a été déposée par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ale et EFDD.

Le Parlement a souligné que le Nicaragua souffrait d'une grave violation de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de l'État de droit à la suite des événements qui se sont produits en avril et mai 2018, lorsque les autorités nicaraguayennes ont réprimé durement les manifestations pacifiques, suivies d'une vague de réactions hostiles contre l'opposition et les médias. Le Parlement a réitéré l'importance de sa [résolution](#) adoptée le 31 mai 2018.

Suite à la visite d'une délégation du Parlement européen dans le pays en janvier 2019, le Parlement a déclaré que la visite effectuée par sa délégation avait permis de dresser un tableau fidèle de la situation actuelle, rejetant la position officielle du gouvernement nicaraguayen selon laquelle ce dernier avait été victime d'un coup d'État dirigé par les États-Unis et de campagnes de désinformation.

Il a condamné la répression généralisée et la restriction de la liberté d'expression, de réunion et de manifestation, l'interdiction des organisations non gouvernementales et de la société civile, l'expulsion d'organisations internationales du pays, la fermeture et les agressions contre les médias, les limitations du droit à l'information, l'expulsion des étudiants des universités, la détérioration de la situation dans les prisons et le recours aux traitements inhumains. Il estime que ces actions du gouvernement correspondaient à une stratégie planifiée pour détruire l'opposition politique qui avait dirigé les manifestations de l'année dernière.

Préoccupés par les risques démocratiques, politiques et économiques auxquels la population et le pays sont confrontés, les députés ont appelé d'urgence à un dialogue interne constructif en vue de parvenir à une solution durable et pacifique. Ils ont réaffirmé que toute solution devrait garantir que les responsables des violations perpétrées aient à rendre des compte et ont apporté leur soutien total à la réforme du système judiciaire et de la loi électorale.

Sanctions et suspension du Nicaragua de l'accord d'association

Le Parlement a demandé que le Service européen pour l'action extérieure et les États membres mettent en œuvre, sans nuire à la population nationale, un processus échelonné de sanctions ciblées et individuelles, telles que l'interdiction de visa et le gel des avoirs, contre le gouvernement du Nicaragua et les personnes responsables de violations des droits de l'homme. Il a également demandé que la clause démocratique de l'accord d'association entre l'UE et l'Amérique centrale, dont le Nicaragua est signataire, soit déclenchée par la suspension du Nicaragua de cet accord.

Le Parlement a appelé le gouvernement nicaraguayen à mettre en œuvre trois mesures urgentes en signe de sa volonté dans le dialogue en cours :

-la libération immédiate et inconditionnelle des prisonniers politiques ;

-l'arrêt immédiat de toutes les formes de répression contre les citoyens nicaraguayens, y compris le harcèlement, l'intimidation, l'espionnage et la persécution des dirigeants de l'opposition, et l'élimination de toutes les restrictions aux libertés ;

-la restitution de la personnalité juridique et des biens des organisations de défense des droits de l'homme et le retour des organisations internationales dans le pays.

À cet égard, le Parlement a noté que le gouvernement nicaraguayen avait expulsé du pays des organisations internationales telles que le Groupe interdisciplinaire d'experts indépendants (GIEI) et le Mécanisme spécial de suivi pour le Nicaragua (MESENI), qui s'efforçaient de trouver une solution pacifique au conflit et de favoriser la réconciliation nationale. Il a déploré cette action et a fermement condamné la persécution, l'arrestation et l'intimidation des personnes qui coopèrent avec les Nations Unies et d'autres organismes internationaux.